

Les Erasmus ne souffriront pas du Brexit

UE La Commission européenne veut réduire l'impact sur les citoyens d'un Brexit brutal

- ▶ La Commission propose un dernier train de mesures.
- ▶ Les boursiers Erasmus garderont leur statut.
- ▶ Quant aux projets britanniques financés par des fonds européens, l'UE paiera, si Londres maintient sa contribution au budget de l'Union.

Pas question de faire supporter aux citoyens les effets du Brexit : c'est l'un des principes que les dirigeants de l'UE ont consacré dès le lendemain du référendum britannique. Mais le risque croissant d'une sortie brutale du Royaume-Uni, le 29 mars prochain à minuit (moins de 60 jours), sans accord négocié, pourrait instantanément créer des désagréments sinon des problèmes sérieux à beaucoup de monde. C'est dans cette perspective que la Commission européenne vient de rendre publique un dernier train de mesures d'urgence, qui devront être approuvées en un temps record par les Etats et souvent aussi par le Parlement européen.

La première mesure concerne les boursiers Erasmus+ : si le Royaume-Uni sort effectivement de l'UE, tant les Britanniques étudiant ailleurs dans l'UE que les Européens partis effectuer un semestre (ou plus) outre-Manche ne seraient plus dans les conditions pour bénéficier de leurs bourses... « *Ils achèveront leur terme, et nous assurerons que leur financement ne sera pas interrompu* », annonçait toutefois mercredi le numéro deux de la Commission Frans Timmermans. Une décision « *généreuse* », revendique-t-on côté européen, notamment vis-à-vis des quelque 7.000

boursiers britanniques dans l'un des 27 autres Etats de l'UE. (Dans l'autre sens, on compte quelque 14.000 boursiers Erasmus+ en Grande-Bretagne, ce qui dénote tout de même l'extraordinaire attractivité académique de cette dernière.)

Si cette mesure est garantie unilatéralement par l'UE, même pour les bénéficiaires britanniques, il en ira différemment de tous les autres projets financés outre-Manche par le budget de l'Union européenne : cela vaut pour les subventions agricoles, les projets sociaux, les fonds régionaux, ou encore l'important budget Horizon 2020 qui finance la recherche. En clair : dès le moment où, le 30 mars prochain, le Royaume-Uni ne fera plus partie de l'UE et ne sera pas couvert par la période de transition prévue dans l'accord du Brexit pour l'instant enlisé au Parlement de Westminster, les projets britanniques cesseront instantanément d'être éligibles aux fonds européens.

La Commission européenne propose de maintenir le flux des financements européens jusqu'à la fin 2019. Mais à condition que Londres accepte formellement de maintenir sa contribution au budget de l'UE. Selon le projet législatif d'urgence présenté par l'exécutif européen, et qui doit être approuvé par le seul Conseil de l'UE (les Etats), si le Royaume-Uni quitte l'UE sans accord, il devrait signifier au plus tard pour le 18 avril son accord pour garder ouvert son robinet financier vers les caisses de l'Union.

« Ils achèveront leur terme, et nous assurerons que leur financement ne sera pas interrompu »

FRANS TIMMERMANS,
NUMÉRO DEUX DE LA COMMISSION

Et si Londres n'est pas d'accord ? Dans un premier temps, la réponse

coule de source : il serait impossible à l'UE de maintenir le financement des projets britanniques. Quel serait le montant total de ces projets ? Impossible à chiffrer pour l'instant, répondent les officiels européens, vu que l'UE paie les factures au fur et à mesure de leurs arrivées par les récipiendaires. A plus long terme, la question se convertirait en litige judiciaire. L'UE estime que le Royaume-Uni, qui s'est engagé solidairement avec les 27 autres Etats

membres dans un budget pluriannuel qui vient à terme fin 2020 et dans des obligations vis-à-vis de bénéficiaires de fonds européens, restera redevable de ces fonds même s'il quitte l'UE. La question de cette « ardoise » fait l'objet de l'un des trois grands chapitres de l'accord de retrait.

Mais si Londres, qui n'a jamais officiellement nié sa responsabilité budgétaire, devait refuser de solder les comptes, l'affaire se jugerait devant un tribunal international. En toute hypothèse, l'UE devra revoir son budget pour cette année-ci, mais aussi pour l'année prochaine : un défaut de la contribution britannique (17,49 milliards d'euros pour 2019) n'impacterait pas seulement les projets britanniques, mais indirectement aussi ceux des 27, sachant que le Royaume-Uni contribue plus au budget de l'UE qu'il n'en retire de subsides.

Enfin, la Commission propose que les droits sociaux – notamment à la retraite – restent garantis aux travailleurs européens qui ont travaillé au Royaume-Uni. Exemple : un Belge prenant sa retraite en Belgique, mais qui a travaillé dix ans outre-Manche, verra ces années prises en compte dans l'établissement de ses droits. Question, une fois encore, de ne pas faire payer aux citoyens la décision britannique de quitter l'UE... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

diagonale **Un vote secret sur la transparence ? Au Parlement européen, c'est possible**

Contrairement à la Commission européenne, dont les membres sont tenus de faire savoir qui ils rencontrent, notamment les lobbyistes en tous genres, rien n'oblige actuellement à faire pareil les eurodéputés en charge de projets législatifs (les rapporteurs ou leurs adjoints d'autres groupes politiques), ni les présidents des commissions parlementaires. Un premier projet de cet ordre, initié par les Verts, avait déjà été « déraillé » il y a quelque temps. Le projet est toutefois revenu par la bande, dans un projet de modification de règles de procédures présenté par l'eurodéputé travailliste Richard Corbett.

Le même rapport préconise aussi une plus grande transparence sur la manière dont les eurodéputés dépensent les

quelque 4.000 euros de frais généraux par mois, qu'ils peuvent dépenser à leur guise sans les justifier. Si ce montant est prévu pour couvrir les frais liés à leur activité de parlementaire, il est un secret de polichinelle qu'un nombre pas banal de députés s'en sert pour couvrir des frais personnels, ou aussi pour régler des régularisations d'impôts...

Vent debout contre ce projet de transparence : le Parti populaire européen (droite modérée, première famille politique européenne), et notamment ses membres allemands. Ces derniers considèrent, se basant notamment sur un arrêt de leur Cour constitutionnelle, que l'obligation de publier leurs agendas contreviendrait à leur liberté politique de parlementaire. (Un res-

ponsable PPE nous faisait remarquer, non sans malice ni justesse, que les journalistes jugeraient tout aussi liberticide qu'on cherche à leur faire divulguer qui ils rencontrent...)

Le groupe PPE a donc demandé que le vote sur le rapport Corbett ce jeudi se déroule de manière secrète ! Mais il serait injuste d'accuser les seuls conservateurs : lorsque le président du Parlement Antonio Tajani a sollicité l'avis de la plénière à ce sujet mercredi, une majorité de députés présents ont refusé de soutenir un vote public... Seule concession à la transparence : la coprésidente des Verts Ska Keller a demandé et obtenu de l'assemblée que se tienne au moins un débat public. Avant le vote secret. ■

J. Kz

accord

« Le moment est grave »

Dès l'issue des débats et des votes aux Communes mardi soir, d'où Theresa May a émergé avec le mandat de son Parlement d'aller renégocier le « filet de sécurité irlandais » contenu dans l'accord conclu avec l'UE, la réponse de cette dernière avait fusé : l'accord n'est pas renégociable. Pour peu qu'ils eussent quelques doutes, les politiciens britanniques les ont vus balayés ce mercredi. Dès potron-minet, le groupe de contact sur le Brexit du Parlement européen, présidé par Guy Verhofstadt, a été net lors de sa rencontre avec le négociateur en chef de l'UE Michel Barnier : « *Nous n'allons pas sacrifier le marché unique, et nous n'allons pas laisser tomber nos amis irlandais* », assénait l'ex-Premier ministre belge et chef de file des libéraux au PE.

Dans son intervention en session plénière l'après-midi, Michel Barnier a pour la première fois de manière aussi directe critiqué la Première ministre britannique : « *Hier, Madame May a pris ses distances avec l'accord de retrait que nous avons négocié ensemble, plaidant ouvertement pour le rouvrir. Et son gouvernement a apporté son soutien à un amendement qui demande le remplacement du "backstop" irlandais par des arrangements alternatifs qui n'ont à aucun moment été définis.* » Michel Barnier en conclut que « *le moment est grave et très sérieux* ».

« Une solution concrète ! »

L'UE répète depuis des mois que le « filet de sécurité » irlandais ne peut être supprimé, limité dans le temps ou remplacé. Mais les Britanniques redemandent pour la énième fois de renégocier ce point de l'accord, comme s'il n'était qu'un détail à modifier pour en permettre la ratification par le Parlement britannique. « *Mais le "backstop" n'est pas du dogmatisme, s'est écrié Barnier, c'est une solution concrète !* »

En l'occurrence, une solution pour

préserver le marché unique : « *Toute marchandise qui pénétrera l'Irlande du Nord pénétrera le marché intérieur européen, et ce qui est en jeu, c'est la protection des consommateurs et des entreprises de l'UE* », expliquait encore Michel Barnier. Ce en quoi le négociateur en chef se fait l'écho de pays importants et influents dans le dossier, comme la France, l'Allemagne, ou les Pays-Bas (mais aussi la Belgique), qui ne veulent pas de la création d'un « trou noir » au bord de ce qui sera la nouvelle frontière extérieure de l'UE.

« *Nous ne ferons rien qui fragilisera le marché intérieur* », a conclu Barnier. Non sans rappeler la seule voie possible de rapprochement avec Londres : « *Si la demande britannique évoluait pour la relation future au-delà d'un simple accord de libre-échange sur lequel nous sommes mis d'accord dans la déclaration politique, nous serons prêts à en discuter.* » Explication : si, contrairement à ce que Theresa May a fixé, le Royaume-Uni restait à terme membre de l'Union douanière, le problème de la frontière intra-irlandaise s'en trouverait quasiment caduc... ■

J. Kz